



EDUFORM' ACTION

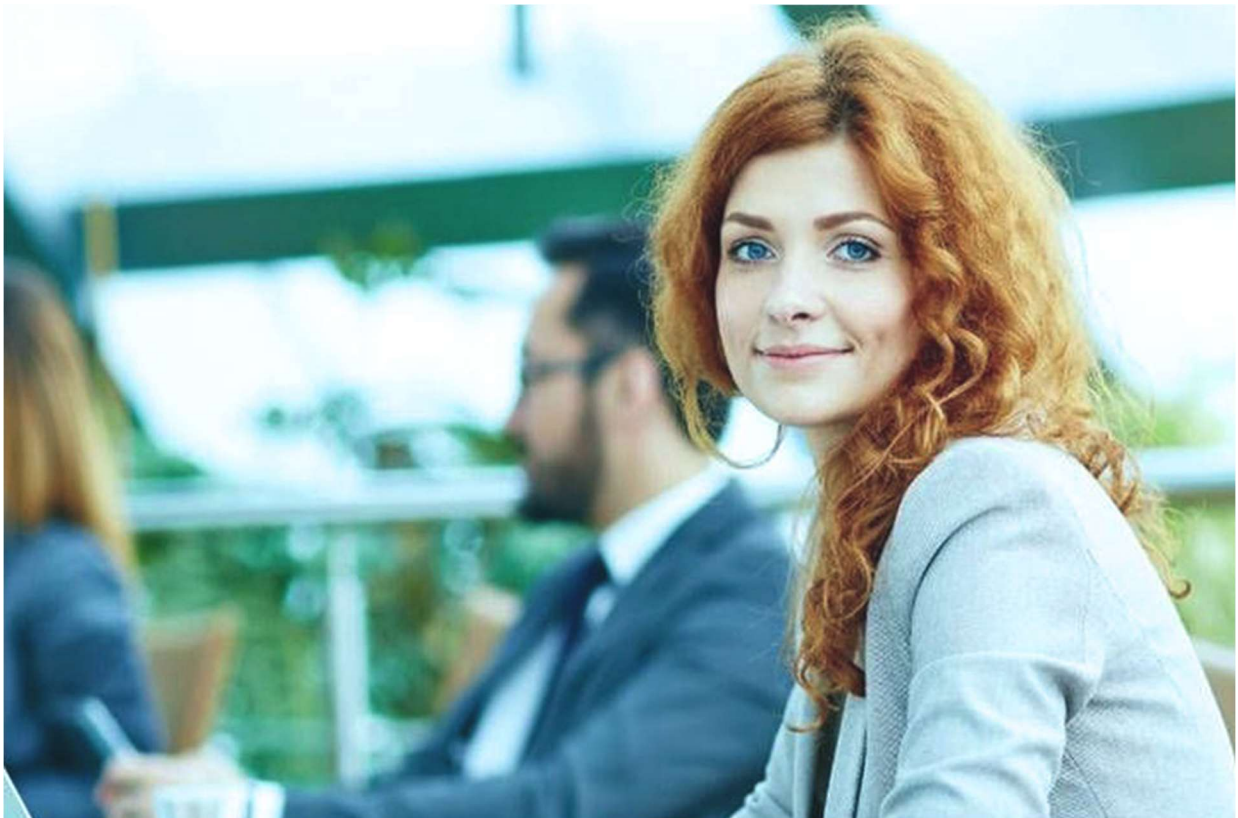
RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
2024

EDUFORM' ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 818.485,50€
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
451 010 821 R.C.S. NANTERRE
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

SOMMAIRE

- 01 RAPPORT DE GESTION
- 02 COMPTES CONSOLIDÉS
- 03 COMPTES SOCIAUX
- 04 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES





EDUFORM'ACTION

RAPPORT DE GESTION 2024

EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 818.485,50€
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
451 010 821 R.C.S. NANTERRE
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

INTRODUCTION



Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 de la société EDUFORM'ACTION SA (la « **Société** ») et (ii) de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe, de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amenés les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

L'objet du présent rapport est de vous communiquer des informations sur l'activité de la Société ainsi que des informations nécessaires au vote des résolutions qui vous seront soumises lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra au siège social.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'objet social de la Société est le suivant :

- La participation de la société par tous moyens et sous quelques formes que ce soit de toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création nouvelles, d'apport, de souscription de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition de tous droits sociaux sous toutes leurs formes, de tous biens corporels ou incorporels, meubles ou immeubles, en totalité ou en partie le tout pour son propre compte ;
- Services d'enseignement, formation initiale et continue ou autre, professionnel et création et le développement de toutes actions de formation en général et notamment dans le cadre de la formation professionnelle et mise en place de de tout évènement et/ou accord à cet effet ;
- La fourniture de prestations de développements techniques, de services, de conseil, ainsi que l'achat et la vente de produits et de services liés aux solutions technologiques de knowledge management, formation et partage de connaissance ;
- L'acquisition ou la prise en location de tous biens et droits immobiliers et notamment tous locaux, établissements et matériels, ainsi que l'acceptation et l'accomplissement de tous mandats ;
- La réalisation de toutes prestations de services contribuant à la réalisation de l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- Toute opération, qu'elle soit financière, commerciale, industrielle, civile, immobilière ou mobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

1.1. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

EDUFORM'ACTION, groupe créé fin 2021, est un groupe entrepreneurial coté sur le marché Euronext Access qui entend prendre part au redéploiement de l'éducation et de la formation dans un contexte de marché fortement dynamique, porté notamment par la transformation numérique et un nouvel encadrement réglementaire. Le groupe se fixe pour mission d'accompagner tous les publics (des étudiants aux actifs en passant par les demandeurs d'emploi ou les personnes en situation de handicap) en dispensant des formations qui sont porteuses d'avenir et d'employabilité.

Le projet du groupe EDUFORM'ACTION est de devenir un des acteurs leader de la formation, de bâtir une activité significative présente dans la formation professionnelle continue et dans la formation initiale en fédérant des écoles, des centres de formation et des CFA tous référents dans leur domaine qui partagent ses convictions :

- Former des apprenants selon l'évolution de la société & des métiers de demain en développant les compétences « du futur ». En effet, les compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail évoluent rapidement. Les acteurs du monde de la formation doivent s'adapter en permanence pour proposer des actions de formation qui préparent les apprenants aux compétences de demain ;
- Accompagner les enjeux de croissance des entreprises, au travers de partenariats, dans leurs besoins de formation continue auprès de leurs salariés et créer des programmes de formation sur-mesure pour maintenir, développer les compétences voire reconverter leurs salariés ;

- Enrichir l'offre éducative et offrir aux apprenants une excellence pédagogique et des modalités d'apprentissage augmentées car depuis la pandémie de COVID-19, les formats (bootcamps, apprentissage...) et modalités (classes virtuelles, e-learning, blended learning, technologies de réalité virtuelle...) de formation ont évolué ;
- Réinsérer, par la formation, les personnes très éloignées de l'emploi telles que les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap, car les entreprises sont de plus en plus conscientes de l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion sur le lieu de travail.

EDUFORM'ACTION prévoit un développement dans les territoires en privilégiant une stratégie de croissance externe.

1.2. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2024

- En avril 2024, EDUFORM'ACTION a créé Innov8Learn, un organisme de formation dédié au déploiement de formations courtes, ciblées et opérationnelles, conçues pour répondre aux enjeux actuels des entreprises dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité, de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de la transformation digitale.
- Au cours de l'exercice 2024, EDUFORM'ACTION est devenu actionnaire minoritaire d'adLearnMEDIA.
- EDUFORM'ACTION a ouvert un nouveau campus à Boulogne-Billancourt au cours de l'exercice 2024. Cet investissement conséquent vise à accompagner le développement de l'activité et permettra, à terme, de réduire les coûts liés à la location de locaux externes.

1.3. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le montant de la Recherche et Développement activée au 31 décembre 2024 concerne uniquement la société S.E.M.E.V et s'élève à 88 K€.

1.4. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS LES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISES DE CONTRÔLE DE TELLES SOCIÉTÉS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

1.5. CRÉATION DE SOCIÉTÉS FILIALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE

Néant.

1.6. ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

La Société EDUFORM'ACTION renforce son pôle stratégique « Digital & Tech » en devenant actionnaire majoritaire à hauteur de 65% de Digital Business School, école spécialisée dans le digital et les technologies appliquées aux domaines du commerce, du marketing et de la communication.

1.7. INDICATION SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou de taux).

1.8. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

Changements réglementaires :

Les réglementations gouvernementales en matière d'éducation et de formation peuvent changer, ce qui peut affecter les coûts et les activités de l'entreprise.

Instabilité économique :

Les conditions économiques difficiles peuvent réduire les prises en charge par les institutions ainsi que les budgets de formation des entreprises clientes, ce qui peut affecter les revenus et les résultats de l'entreprise.

Concurrence :

L'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de la formation peut augmenter la pression concurrentielle et réduire la part de marché de l'entreprise.

Dépendance à l'égard de certains clients :

Le Groupe peut être fortement tributaire d'un ou plusieurs grands clients pour sa rentabilité, ce qui peut laisser le Groupe vulnérable si ces clients se retirent.

Fluctuations de la demande :

La demande de services de formation peut être saisonnière, ce qui peut entraîner des fluctuations importantes des revenus et des résultats de l'entreprise.

Évolution des technologies :

L'adoption rapide de nouvelles technologies peut rendre obsolètes les méthodes d'enseignement de l'entreprise, réduisant ainsi sa pertinence sur le marché.

Cyberattaques :

Les attaques informatiques peuvent entraîner la perte ou le vol de données sensibles, la perturbation des systèmes informatiques de l'entreprise ou des coûts liés à la mise en place de mesures de sécurité renforcées.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Le succès futur du Groupe dépend, entre autres, de sa capacité à retenir et motiver ses collaborateurs clés sans que le Groupe ne puisse toutefois systématiquement le garantir. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés pourrait à ce titre avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Droits de propriété intellectuelle

Le Groupe est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle, sur les marques qu'il utilise dans le cadre de ses activités, à l'exception de certaines pour lesquelles il détient une licence.

Le Groupe ne peut toutefois pas être certain que les démarches entreprises en France, en Europe et dans le monde pour protéger ses actifs incorporels seront efficaces ou que des tiers n'iront pas contrefaire ou détourner ses droits de propriété intellectuelle. Toute contrefaçon ou détournement des marques, logos ou noms de domaine du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

2. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

2.1. COMPTES SOCIAUX

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 636.237 € contre 572.438 € pour l'exercice précédent.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 407.253 € contre 205.482 € pour l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 228.985 € contre 366.958 € pour l'exercice précédent.
- Le résultat financier ressort pour l'exercice à 492.281 € contre (1.205.249) € pour l'exercice précédent.
- Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à 721.266 € contre (838.291) € pour l'exercice précédent.
- Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (295.265) €, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un bénéfice de 426.000 € contre une perte de (469.425) € pour l'exercice précédent.

2.2. COMPTES CONSOLIDÉS

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

	Siège social	N° SIREN	2024.12		
			% Contrôle	% Intérêt	
EDUFORM'ACTION	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	451,010,821	Société mère	100.00%	100.00%
MEDIAPREV SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	813,569,845	Intégration globale	100.00%	100.00%
SOFIS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	439,734,005	Intégration globale	100.00%	100.00%
NEXT CAMPUS SAS	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	894,905,975	Intégration globale	100.00%	100.00%
PROJEXIA SARL	40 Boulevard des Provinces 42800 Rive-de-Gier	422,735,340	Intégration globale	100.00%	100.00%
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	22 Rue Gustave Eiffel 87300 Poissy	511,168,726	Intégration globale	90.00%	90.00%
FOR.SIM SASU	Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	508,506,847	Intégration globale	100.00%	100.00%
IFCOSS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	788,715,167	Intégration globale	100.00%	100.00%
S.EM.E.V. SAS	19 Rue de la Gare, 94230 Cachan	348 487 570	Intégration globale	65.18%	65.18%

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 979 K€ contre à 11 667 K€ pour l'exercice précédent.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 10 890 K€ contre 10 917 K€ pour l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 309 K€ contre 835 K€ pour l'exercice précédent.
- Le résultat financier ressort pour l'exercice à 33 K€ contre (1 149) K€ pour l'exercice précédent.
- Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (436) K€, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un résultat de 50 K€ contre un résultat de 49K€ pour l'exercice précédent.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES - MÉTHODES D'ÉVALUATION

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

4. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 426.000 €

Nous vous proposerons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour 426.000 €

5. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'aucune charge somptuaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

6. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT « FOURNISSEURS » ET « CLIENTS »

En application des dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes au regard des délais de paiements fournisseurs et clients :

- Le tableau des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en **Annexe 1** ;
- Le tableau des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en **Annexe 2**.

7. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats des cinq dernier exercices clos de la Société figure en **Annexe 3**.

8. ÉVOLUTION DU TITRE ADMIS SUR LE MARCHÉ EURONEXT ACCESS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Au 31 décembre 2024, le cours de l'action, admise aux négociations sur le marché EURONEXT ACCESSTM (code ISIN FR0010882886) s'établissait à 0,48 €.

L'évolution du cours de l'action de la Société durant l'exercice 2024 figure en **Annexe 4**.

9. SITUATION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024 votre Société détenait directement/indirectement :

Périmètre de consolidation

- **SOFIS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société SOFIS, société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 439734005 RCS Lorient ;
- **FORSIM** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société FORSIM, société par actions simplifiée au capital de 18.510 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 508506847 RCS Lorient ;
- **IFCOSS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société IFCOSS, société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 788715167 RCS Lorient ;
- **MEDIAPREV** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société MEDIAPREV, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 813569845 RCS Lorient ;
- **LILI ET COMPAGNIE** : détention directe de 90% du capital et des droits de vote de la société LILI ET COMPAGNIE, société par actions simplifiée au capital de 15.850 €, dont le siège social se situe 22, Rue Gustave Eiffel – 78300 POISSY et immatriculée sous le numéro unique 511168726 RCS Versailles ;
- **PROJEXIA** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société PROJEXIA, société à responsabilité limitée au capital de 68.602 €, dont le siège social se situe 40, Boulevard des Provinces– 42800 RIVE DE GIERS et immatriculée sous le numéro unique 422735340 RCS Saint-Etienne ;
- **NEXT CAMPUS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société NEXT CAMPUS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social se situe 98, Rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT et immatriculée sous le numéro unique 894905975 RCS Nanterre ;
- **S.E.M.E.V** : détention directe de 65,2% du capital et des droits de vote de la société S.E.M.E.V, société par actions simplifiée au capital de 16.337 €, dont le siège social se situe 19, Rue de la Gare – 94230 CACHAN et immatriculée sous le numéro unique 348487570 RCS CRETEIL ;

Autres participations

- **DOCEO FORMATION** : détention directe de 39% du capital et des droits de vote de la société DOCEO FORMATION, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 290.277 €, dont le siège social se situe Rue du Cercle - 95700 ROISSY EN FRANCE et immatriculée sous le numéro unique 893707349 RCS Bobigny. Cette société a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire.

- **adLearnMEDIA** : détention directe de 39,98% du capital et des droits de vote de la société adLearnMEDIA, société par actions simplifiée à capital variable au capital de 5.000 €, dont le siège social se situe 100 rue de Charonne – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 830894192 RCS Paris.

10. SITUATION DES SUCCURSALES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Néant.

11. PARTICIPATIONS CROISÉES

Néant.

12. RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2024 figure en **Annexe 5**.

Par application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement un nombre d'actions du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dans la Société à la fin du dernier exercice clos (i.e. 31 décembre 2022) est indiqué dans le tableau qui figure en **Annexe 5**.

13. BSPCE/BSA/ACTIONS GRATUITES

BSPCE

- BSPCE exercés au cours de l'exercice 2024 : néant
- BSPCE non encore exercés au 31 décembre 2024 : néant
- BSPCE attribués au cours de l'exercice 2024 : néant

Attribution gratuite

- Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2024 :
Le Conseil d'Administration du 4 juillet 2024 : Attribution de **80.000** actions gratuites de la Société (les « **Actions Gratuites** ») au profit de salariés du Groupe.
- Actions gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2023 (à l'issue de la période d'acquisition) :
Néant
- Actions gratuites en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2024 : **343.472** actions gratuites dont 263.472 actions gratuites attribuées le 26 avril 2023 visées ci-dessus et 80.000 actions gratuites attribuées le 4 juillet 2024 visées ci-dessus.

Options de souscriptions d'actions au cours de l'exercice

- Options de souscriptions attribuées en 2024 : néant
- Options de souscriptions exercées en 2024 : néant
- Options non encore exercées en 2024 : néant

Bons de souscription d'actions (BSA)

- Bons de souscriptions attribués en 2024 : néant
- Bons de souscriptions exercés en 2024 : néant
- Bons non encore exercés en 2024 : néant

Obligations convertibles

- Obligations convertibles attribuées en 2024 : néant
- Obligations convertibles exercées en 2024 : néant
- Obligations convertibles non encore exercés en 2024 : néant

14. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ACTIONS AUTO DÉTENUES

Le Groupe a lancé en février 2024 un programme de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 100.000 € sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2023. Dans le cadre de ce programme, le Groupe a acquis 28.400 actions.

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 54.325 de ses propres actions.

15. FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

16. DROIT DE VOTE DOUBLE

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis vingt-quatre mois au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, sous réserve que ce dernier en ait expressément informé la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit de vote double bénéficiera également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de

réserves, bénéfices, primes, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf en cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

Il cessera également en cas de perte par le propriétaire des actions de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement, de division ou d'attribution d'actions ou lors d'une augmentation ou réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaire.

17. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir directement ou indirectement une fraction, du capital ou de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égale ou supérieure à 5 % ou un multiple de cette fraction non supérieur à 50%, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette disposition est sanctionnée, conformément aux dispositions légales ou réglementaires, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. Toute personne agissant seule ou de concert, est également tenue d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa du présent paragraphe

18. FONDS PROPRES - ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2024, la Société bénéficie de disponibilités (incluant les dépôts à terme) de 625.974 € et de capitaux propres positifs de 6.311.864€.

19. CAUTIONNEMENT, AVALS, GARANTIES ET SURETÉS

Néant.

20. MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES

En application des dispositions des articles L. 511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de deux ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le Commissaire aux Comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier). Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

21. PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du Code de commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à l'encontre de la Société.

22. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 de nommer pour une durée de six (6) ans :

ALTERMES

47, boulevard de la Reine - 78000 VERSAILLES
883.701.609 RCS VERSAILLES

en qualité de Commissaire aux Comptes soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes 2027.

Rémunérations du Commissaire aux Comptes :

Au niveau de l'ensemble du groupe, les honoraires des Commissaires aux Comptes au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 36 K€ (contre 37 K€ au 31 décembre 2023).

23. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL (ART. L 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023, les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social.

24. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

24.1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Nous vous rappelons que :

- M. Pascal CHEVALIER est Président du Conseil d'Administration ;
- M. Gautier NORMAND est Administrateur et Directeur Général de la Société ;
- Mme Marie-Cécile BÉZIAT épouse LAURAY est Administrateur et Directeur Général Déléguée de la Société ;
- M. Matthieu BÉBÉAR est Administrateur. M. Matthieu BÉBÉAR a démissionné de ses fonctions d'administrateur en mars 2025.

- Liste des mandats et fonctions dans la Société**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein de la Société par chacun des mandataires sociaux :

Conseil d'Administration

Prénom, Nom	Fonctions	Date d'expiration du mandat d'administrateur
M. Pascal CHEVALIER	Président Du Conseil d'Administration et Administrateur	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2024
M. Gautier NORMAND	Directeur Général et Administrateur	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2024
Mme Marie-Cécile BEZIAT épouse LAURAY	Administrateur	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2024
M. Matthieu BEBEAR	Administrateur	M. Matthieu BÉBÉAR a démissionné de ses fonctions d'administrateur en mars 2025

Au cours du dernier exercice clos, il s'est réuni 5 fois avec un taux de participation moyen de 100%.

Prénom, Nom	Nombre de participations	Assiduité
M. Pascal CHEVALIER	5	100%
M. Gautier NORMAND	5	100%
Mme Marie-Cécile BEZIAT épouse LAURAY	5	100%
M. Matthieu BEBEAR	5	100%

Direction Générale

Prénom, Nom	Fonctions	Date de nomination en qualité de Directeur Général	Date d'expiration du mandat de Directeur Général
M. Gautier NORMAND	Directeur Général et Administrateur	3 décembre 2021	indéterminée
Mme Marie-Cécile BEZIAT épouse LAURAY	Directeur Général Délégué et Administrateur	26 avril 2023	indéterminée

- **Liste des mandats et fonctions des dirigeants de la Société**

M. Pascal CHEVALIER, Président du Conseil d'Administration et Administrateur est également :

Au sein du groupe Eduform'Action :

- Néant

Autres Mandats :

- Président du Conseil d'Administration et Directeur général de REWORLD MEDIA SA ;
- Gérant de la société EDI SIC (filiale de REWORLD MEDIA), société à responsabilité limitée ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 397 912 528 au R.C.S. de Nanterre ;
- Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD (filiale de REWORLD MEDIA), société de droit chinois ayant son siège social 51 Goldhill Plaza # 12-11– Singapour (308 900) et immatriculée sous le numéro 201228461 D à Singapour ;
- Président du Conseil d'Administration de la société TRADEDOUBLER AB (filiale de REWORLD MEDIA), société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 57A, 7th floor, Stockholm et immatriculée sous le numéro 556575-7423 ;
- Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société REWORLD MEDIA SERVICES (filiale de REWORLD MEDIA), société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 825 067 705 R.C.S. Nanterre ;
- Administrateur de la société TRINOVA CRÉATION, société par actions simplifiée ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle, 69 370 ST Didier au Mont d'Or et immatriculée sous le numéro 424 936 482 au R.C.S. de Lyon ;
- Administrateur de la société TRINOVA, société anonyme ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle, 69 370 St Didier au Mont d'Or et immatriculée sous le numéro 411 877 657 au R.C.S. de Lyon ;
- Président de la société CPI, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 502 687 577 ;
- Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY » ayant son siège social 7, route de Fontainebleau, 77930 Chailly en Bière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 323 362 582 ;
- Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 » ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 769 160 ;

- Gérant de la société CTB, société à responsabilité limitée ayant son siège social 13, rue Saint Lazare, 75009 PARIS et immatriculée sous le numéro 323 362 590 au R.C.S. de Paris ;
- Président la société NETWORK ASIA VENTURES, société soumise à la loi de la République de Singapour, ayant son siège au 51 Goldhill Plaza # 12-11 Singapour (308 900), immatricule au registre sous le n°201012523E ;
- Directeur Général Délégué de la société NETWORK FINANCES 2, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 749 813 853 ;
- Co-Gérant de la société 50 PARTNERS GESTION, 62, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 508 000 700 ;
- Président du Conseil d'Administration de la société NETMEDIA GROUP, société par actions simplifiée ayant son siège social 98, rue du Château - 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 399 364 751 au R.C.S. de Nanterre ;
- Président, via la société CPI, de la société CPG, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 879 080 570 au R.C.S. de Nanterre ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la société HOPSCOTCH GROUP société anonyme au capital de 2 000 001 € dont le siège social est situé 23-25, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris et immatriculée sous le numéro 602 063 323 au R.C.S. de Paris ;
- Autres mandats dans des sociétés à objet immobilier.

M. Gautier NORMAND, Directeur Général et Administrateur, est également :

Au sein du groupe Eduform'Action :

- Gérant de la société PROJEXIA, société à responsabilité limitée au capital de 68.602 €, dont le siège social se situe 40, Boulevard des Provinces– 42800 RIVE DE GIERS et immatriculée sous le numéro unique 422735340 RCS Saint- Etienne ;

Autres Mandats :

- Directeur Général délégué et administrateur de REWORLD MEDIA SA ;
- Administrateur de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 57A, 7th floor, Stockholm et immatriculée sous le numéro 556575-7423 ;
- Gérant de la société EDITIONS REWORLD AXEL SPRINGER (ERAS) 40, avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux et immatriculée sous le numéro unique 347 863 060 au R.C.S. de Nanterre ;
- Directeur Général, via la société JAG CONSEILS et CPG, de la société REWORLD MEDIA SERVICES (filiale de REWORLD MEDIA), société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro unique 825 067 705 au R.C.S. de Nanterre ;
- Directeur de la société NETMUMS ;
- Directeur de la société SOFEMININ UK ;
- Administrateur de la société NETMEDIA GROUP, société par actions simplifiée ayant son siège social 77, rue du Château - 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro unique 399 364751 au R.C.S. de Nanterre ;
- Gérant de la société JAG CONSEILS, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 24, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 789 696 648 au R.C.S. de Nanterre ;
- Gérant de la société ETEL, 24, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n°499 094 167 ;
- Gérant de la société SCI EHAN C'HOUECK, 24, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n°802 024 216 ;

M. Matthieu BÉBÉAR, Administrateur, est également :

- Néant.

Mme Marie-Cécile BÉZIAT épouse LAURAY, Administrateur et Directeur Général Délégué, est également :

Au sein du groupe Eduform'Action :

- Directeur Général de de la société SOFIS, société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 439734005 RCS Lorient ;
- Directeur Général de la société FORSIM, société par actions simplifiée au capital de 18.510 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 508506847 RCS Lorient ;
- Directeur Général de la société IFCOSS, société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 788715167 RCS Lorient ;
- Directeur Général de la société MEDIAPREV, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 813569845 RCS Lorient ;
- Directeur Général de la société LILIET COMPAGNIE, société par actions simplifiée au capital de 15.850 €, dont le siège social se situe 22, Rue Gustave Eiffel – 78300 POISSY et immatriculée sous le numéro unique 511168726 RCS Versailles ;
- Gérante de la société PROJEXIA, société à responsabilité limitée au capital de 68.602 €, dont le siège social se situe 40, Boulevard des Provinces – 42800 RIVE DE GIERS et immatriculée sous le numéro unique 422735340 RCS Saint- Etienne ;
- Directeur Général de la société NEXT CAMPUS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social se situe 98, Rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894905975 RCS Nanterre ;

Autres Mandats :

- Président de la société BELZ IMMO, société par actions simplifiée dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 948 337 050 RCS Lorient ;

24.3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS/ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'ANNÉE 2024

Rémunération des administrateurs

Néant.

Rémunération des dirigeants

Néant.

La société CPG (détenue par MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND) a été nommée Directeur Général de NEXT CAMPUS (filiale 100% de EDUFORM'ACTION SA) à compter du 1^{er} janvier 2025 et percevra à compter de cette date une rémunération mensuelle de 10.000 € HT.

24.4. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Cf section 4. Rapport des Conventions Réglementées.

24.5. CONVENTIONS CONCLUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ASSOCIÉ À PLUS DE 10% DE LA SOCIÉTÉ ET UNE FILIALE À PLUS DE 50% DE LA SOCIÉTÉ

Cf section 4. Rapport des Conventions Réglementées.

24.6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

N°	Délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration	Fin de la délégation
1.	<p><u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce</p> <p>Durée : 18 mois</p>	27.12.2025
2.	<p><u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues</p> <p>Plafond : 10% du capital</p> <p>Durée : 24 mois</p>	27.06.2026
3.	<p><u>Assemblée Générale du 15 juin 2023</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment des bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p> <p>Plafond : 500.000 € de valeur nominale</p> <p>Durée : 26 mois</p>	15.08.2025
4.	<p><u>Assemblée Générale du 15 juin 2023</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (placement privé).</p> <p>Plafond : 500.000 € de valeur nominale</p> <p>Durée : 26 mois</p>	15.08.2025
5.	<p><u>Assemblée Générale du 15 juin 2023</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé (articles L.411-2 II du Code Monétaire et Financière et L. 225-136 3° du Code de Commerce)</p> <p>Plafond : 500.000 € de valeur nominale</p> <p>Durée : 26 mois</p>	15.08.2025

N°	Délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration	Fin de la délégation
6.	<u>Assemblée Générale du 15 juin 2023</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de personnes conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce). Plafond : 500.000 € de valeur nominale Durée : 18 mois	15.12.2024
7.	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à créer. Plafond : 10% Durée : 38 mois	27.06.2027

24.7. LISTE DES OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Vous trouverez en **Annexe 6** la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

25. CONCLUSION

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion et au Commissaire aux comptes quitus de sa mission pour l'exercice considéré.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					55
Montant total des factures concernées (TTC)	83 863 €	21 150 €	6 607 €	600 082 €	711 702 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	91%	23%	7%	653%	775%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux.				

ANNEXE 2

FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					2
Montant total des factures concernées (TTC)	0 €	0 €	0 €	47 253 €	47 253 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	5%	5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux.				

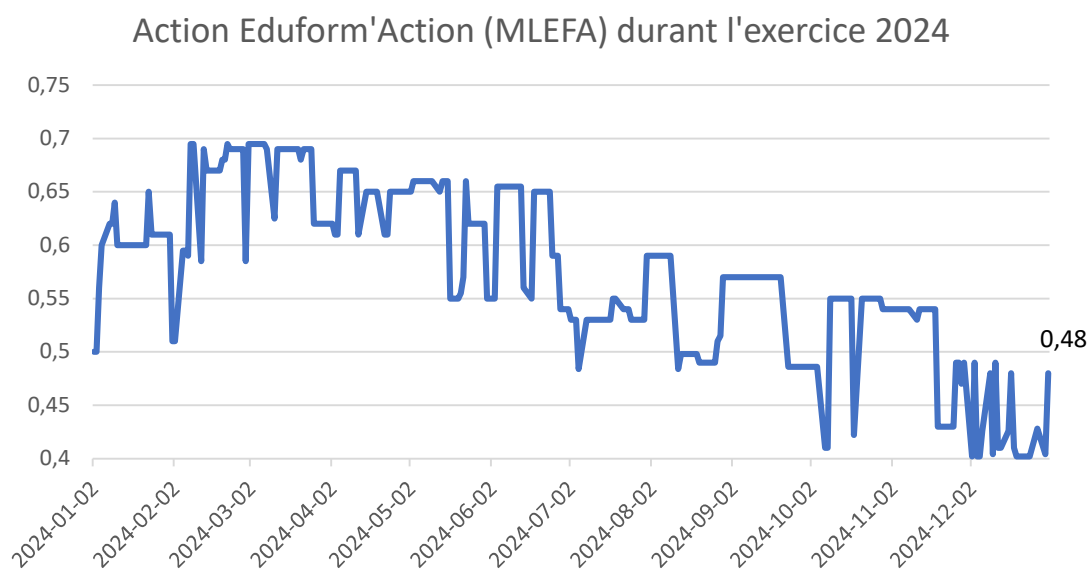
ANNEXE 3**TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	2024	2023	2022	2021	2020
Capital					
Capital social	818.486 €	818.486 €	752.246 €	603.824 €	503.619 €
Nombre d'actions ordinaires	19.135.565	19.135.565	17.586.947	14.116.939	11.774.227
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	636.237 €	572.438 €	360.111 €	165.133 €	159.892 €
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	572.133€	552.402€	(218.456) €	(34.698) €	(25.501) €
Impôt sur les bénéfices	0	(204.822) €	354.640 €	0	(7.825) €
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	426.000 €	(469.425) €	(643.131) €	(88.876) €	(37.892) €
Résultats par action					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					1,9706 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					1,9355 €
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen					4
Montant de la masse salariale					15.000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					7.118

ANNEXE 4

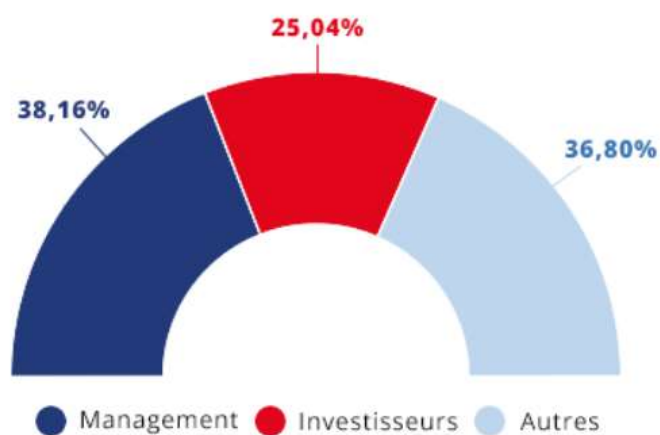
EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION DURANT L'EXERCICE 2024

Source : Euronext



ANNEXE 5

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2024



ANNEXE 6

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

- Néant



EDUFORM'ACTION

COMPTES CONSOLIDÉS
2024

EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 818.485,50€

98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

451 010 821 R.C.S. NANTERRE

EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

EDUFORM'ACTION

Société anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

EDUFORM'ACTION

Société anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société EDUFORM'ACTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EDUFORM'ACTION SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 7.2.3 « Ecarts d'acquisition » et 8.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la comptabilisation des écarts d'acquisition. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux sur les écarts d'acquisition ont consisté à apprécier le caractère approprié des modalités d'évaluation appliquées et sur l'information pertinente fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Versailles, le 29 avril 2025

Le commissaire aux comptes
Altermès S.A.S.



Matthieu Fournier Le Ray

COMPTES CONSOLIDÉS

1. BILAN CONSOLIDÉ

Actif - Montants en K€	Note n°	2023.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	4.1	5 998	6 015
- Dont écarts d'acquisition	4.1.1	5 930	5 930
Immobilisations corporelles	4.2	296	381
Immobilisations financières	4.3	332	452
Total actif Immobilisé		6 626	6 847
Stocks et en-cours	4.5	40	32
Créances clients & cptes ratt.		3 611	2 863
Prov.créances clts & cpt.ratt.		(137)	(95)
Créances clients et comptes rattachés	4.6	3 473	2 768
Autres créances et comptes de régularisation	4.7	1 589	1 326
Disponibilités et VMP	4.9	5 566	4 812
Total actif circulant		10 668	8 937
Total actif		17 294	15 785
Passif- Montants en K€	Note n°	2023.12	2024.12
Capital	4.10	818	818
Primes		5 217	5 217
Réserves consolidées		14	(2)
Résultat de l'exercice		(16)	28
Capitaux propres part du groupe		6 034	6 062
Intérêts minoritaires		886	907
Capitaux propres totaux		6 920	6 894
Ecart d'acquisition négatif		340	177
Provisions pour risques et charges		178	214
Provisions	4.11.1	518	391
Emprunts et dettes financières	4.12.2	2 952	2 290
Dettes fournisseurs	4.13	2 303	2 344
Autres dettes et comptes de régularisation	4.13	4 602	3 790
Total des dettes		9 856	8 424
Total passif		17 294	15 785

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Montants en K€	Note n°	2023.12	2024.12
Chiffre d'affaires	5.1	11 667	10 979
Autres produits d'exploitation	5.2	85	50
Total des produits d'exploitation		11 752	11 029
Achats consommés MP et marchandises	5.3	(323)	(242)
Charges externes	5.4	(6 480)	(6 717)
Charges de personnel	5.5	(3 777)	(3 555)
Impôts et taxes		(148)	(193)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.6	(181)	(159)
Autres charges d'exploitation		(8)	(24)
Total charges d'exploitation		(10 917)	(10 890)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		835	139
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		-	170
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		835	309
Produits financiers		27	90
Charges financières		(1 177)	(57)
Résultat financier	5.7	(1 149)	33
Charges et produits exceptionnels	5.8	(144)	(436)
Impôt sur les résultats	6.1	506	145
Résultat net des entreprises intégrées		49	50
Résultat net de l'ensemble consolidé		49	50
Intérêts minoritaires		65	22
Résultat net (part du groupe)		(16)	28

3.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Part du groupe	Intérêts minoritaires	CAPITAUX PROPRES
Situation 2023.12	752	4 893	388	(374)	5 659	49	5 708
Affectation Résultat	-	-	(374)	374	0	-	0
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	66	325	-	-	391	-	391
Variation de périmètre	-	-	-	-	1 113	772	1 885
Résultat période	-	-	-	(16)	(16)	65	49
Autres mouvements	-	-	-	0	(1 113)	0	(1 113)
Situation 2023.12	818	5 217	14	(16)	6 034	886	6 920
Affectation Résultat	-	-	(16)	16	-	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	28	28	22	50
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Situation 2024.12	818	5 217	(2)	28	6 062	908	6 970

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en K€	Note n°	2023.12	2024.12
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES		49	50
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		1 212	(1)
Plus et moins-values de cession		(84)	11
- Impôts différés		(153)	(58)
Variations nettes des intérêts courus		(0)	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		1 023	3
Variation des stocks		(2)	8
Variations créances clients et autres débiteurs		(2 153)	1 054
Variations provisions clients et autres débiteurs		197	(42)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs		1 431	(412)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(527)	609
Flux net de trésorerie lié à l'activité		497	612
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)		(611)	(714)
Cessions, réductions d'immobilisations		135	9
Incidences des variations de périmètre s/tréso.		2 130	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		1 655	(705)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes et acomptes sur dividendes HOL		-	-
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires		-	-
Augmentation (réductions) de capital		391	-
Subventions d'investissements reçus		-	-
Emission d'emprunt		-	250
Remboursements d'emprunts		(840)	(911)
Frais d'émission d'emprunts		-	-
Comptes Courants financiers		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(449)	(661)
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE		1 703	(754)
Trésorerie d'ouverture		3 863	5 566
Disponibilités et VMP		5 566	4 812
Découverts bancaires		0	0
Trésorerie de clôture		5 566	4 812

5. FAITS MAJEURS

5.1. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- EDUFORM'ACTION a ouvert un nouveau campus à Boulogne-Billancourt au cours de l'exercice 2024. Cet investissement conséquent vise à accompagner le développement de l'activité et permettra, à terme, de réduire les coûts liés à la location de locaux externes.
- Au cours de l'exercice 2024, EDUFORM'ACTION est devenu actionnaire minoritaire d'adLearnMEDIA.

5.2. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- La Société EDUFORM'ACTION renforce son pôle stratégique « Digital & Tech » en devenant actionnaire majoritaire à hauteur de 65% de Digital Business School, école spécialisée dans le digital et les technologies appliquées aux domaines du commerce, du marketing et de la communication du Groupe.

6. ACTIVITÉS ET ORGANIGRAMME DU GROUPE

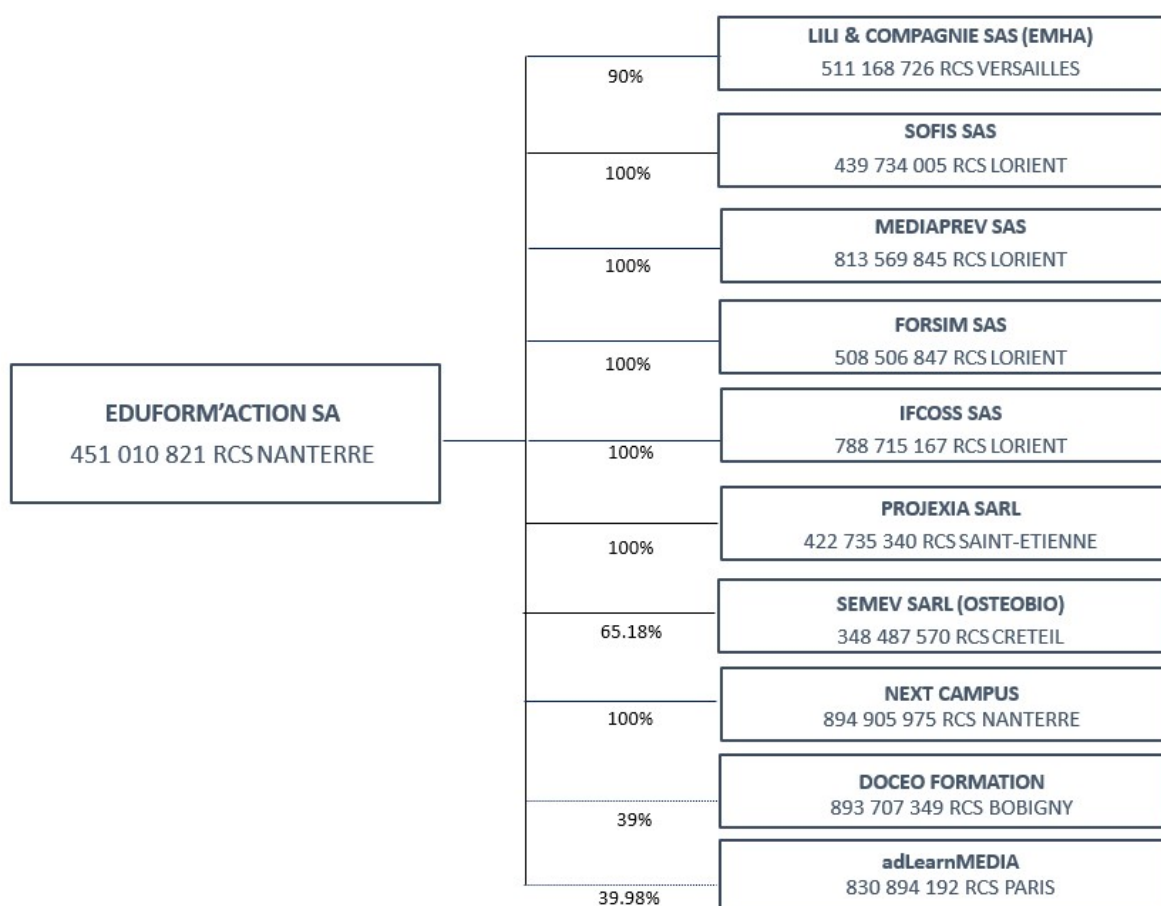
6.1. ACTIVITÉS

La société EDUFORM'ACTION, société consolidante du groupe EDUFORM'ACTION, est une société anonyme de droit français, spécialisée dans le secteur d'activité de la formation.

Elle est cotée sur Euronext Access à Paris. Son siège social est situé au 98 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les comptes consolidés 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 29 avril 2025.

6.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2024



6.3. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

	Siège social	N° SIREN	2024.12			2023.12		
				% Contrôle	% Intérêt		% Contrôle	% Intérêt
EDUFORM'ACTION	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	451 010 821	SM	100,00%	100,00%	SM	100,00%	100,00%
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	22 Rue Gustave Eiffel 87300 Poissy	511 168 726	IG	90,00%	90,00%	IG	90,00%	90,00%
FOR.SI.M SASU	Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	508 506 847	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
IFCOSS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	788 715 167	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
NEXT CAMPUS SAS	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	894 905 975	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
MEDIAPREV SAS	Parc d'Activités le Surnoit 56550 Belz	813 569 845	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
PROJEXIA SARL	40 Boulevard des Provinces 42800 Rive-de-Gier	422 735 340	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
SEMEV SARL - OSTEOBIO	19 Rue de la Gare, 94230 Cachan	348 487 570	IG	65,18%	65,18%	IG	65,18%	65,18%
SOFIS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	439 734 005	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%

6.4. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés non consolidées, présentant un caractère non significatif au regard des comptes consolidés et sans importance stratégique ou lorsque le groupe n'exerce pas d'influence notable :

- Doceo Formation SAS (39%).
- adLearnMEDIA (39,98%)

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

7. 1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe EDUFORM'ACTION sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France : les dispositions du règlement ANC 2020-01, appliqué depuis le 01/01/2021.

7. 2. MODALITÉS DE CONSOLIDATION

7.2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du groupe EDUFORM'ACTION assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

7.2.2. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRAGROUPES

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

7.2.3. ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Les écarts d'acquisition calculés lors de l'acquisition des filiales du groupe EDUFORM'ACTION ne sont pas amortis et aucune dépréciation n'est constatée.

- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société FOR.SI.M SASU par EDUFORM'ACTION pour un montant de 35 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société IFCOSS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 66 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société LILI ET COMPAGNIE SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 490 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société MEDIAPREV SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 186 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société SOFIS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 3 700 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 02/08/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société PROJEXIA SARL par EDUFORM'ACTION pour un montant de 1 517 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 31/08/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société NEXT CAMPUS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 34 K€.
- Un écart d'acquisition négatif a été constaté au 30/04/2023 à la suite de l'acquisition des titres de la société S.E.M.E.V par EDUFORM'ACTION pour un montant de 340 K€. Cet écart

d'acquisition a été repris pour 170K€ sur l'exercice.

7.2.4. DATES DE CLÔTURE DES EXERCICES DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'une durée de 12 mois.

7.3. METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe sont les suivants :

7.3.1. APPLICATION DES MÉTHODES

L'application des méthodes du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire / de référence	Note
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	8.2
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	8.8
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation des écarts de conversion au bilan actif/passif	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	N/A

7.3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et sont représentées essentiellement par des logiciels amortis sur un à quatre ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

7.3.2.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses pour des produits, procédés nouveaux ou sensiblement améliorés sont comptabilisés comme actifs dans le bilan si le produit ou le

procédé est technologiquement ou commercialement viable et que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour achever son développement. Les frais activés peuvent inclure les coûts des matériaux, le travail direct et une quote-part raisonnable des coûts indirects.

Les frais activés en immobilisations respectent les critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever le projet ;
- Capacité d'utiliser ou de vendre ;
- Avantages économiques futurs ;
- Ressources suffisantes ;
- Evaluation fiable des dépenses.

7.3.2.2 DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

7.3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 Ans
Matériel de bureau	Linéaire	8 ans

7.3.4. CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILÉS

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

7.3.5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

7.3.6. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7.3.7. TRÉSORERIE ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

7.3.8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020.01, le Groupe comptabilise des impôts différés lors :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement ANC 2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

7.3.9. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉS

Le montant des droits, qui seraient acquis par lessalariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est dorénavant déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

7.3.10. DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET RÉSULTAT COURANT

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8. EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

8.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2024.12
Ecart acquisition positif	5 930	-	-	-	-	5 930
Conces.. brevets & licences	485	47	-	-	-	532
Autres immob.incorporelles	122	-	-	-	-	122
Immobilisations incorporelles - brut	6 537	47	-	-	-	6 584
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(418)	(30)	-	-	-	(448)
Amort./déprec. autres immob.incorp.	(121)	-	-	-	-	(121)
Amortissements & Dépréciations	(539)	(30)	-	-	-	(569)
Ecart acquisition positif	5 930	-	-	-	-	5 930
Conces.. brevets & licences	67	17	-	-	-	84
Autres immob.incorporelles	1	-	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles - net	5 998	17	-	-	-	6 015

Les écarts d'acquisition portent sur les sociétés suivantes :

Montants en K€	2023.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2024.12
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	490	-	-	-	490
FOR.SI.M SASU	35	-	-	-	35
IFCOSS SAS	66	-	-	-	66
NEXT CAMPUS SAS	34	-	-	-	34
MEDIAPREV SAS	186	-	-	-	186
PROJEXIA SARL	1 517	-	-	-	1 517
SOFIS SAS	3 700	-	(99)	-	3 602
Écarts d'acquisition - brut	5 930	-	-	-	5 930
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	-	-	-	-	-
FOR.SI.M SASU	-	-	-	-	-
IFCOSS SAS	-	-	-	-	-
NEXT CAMPUS SAS	-	-	-	-	-
MEDIAPREV SAS	-	-	-	-	-
PROJEXIA SARL	-	-	-	-	-
SOFIS SAS	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	490	-	-	-	490
FOR.SI.M SASU	35	-	-	-	35
IFCOSS SAS	66	-	-	-	66
NEXT CAMPUS SAS	34	-	-	-	34
MEDIAPREV SAS	186	-	-	-	186
PROJEXIA SARL	1 517	-	-	-	1 517
SOFIS SAS	3 602	-	-	-	3 602
Écarts d'acquisition - net	5 930	-	-	-	5 930

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société MEDIAPREV SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 186 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société SOFIS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 3 700 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 31/08/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société NEXT CAMPUS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 34 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 02/08/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société PROJEXIA SARL par EDUFORM'ACTION pour un montant de 1 517 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société LILI ET COMPAGNIE SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 490 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société FOR.SI.M SASU par EDUFORM'ACTION pour un montant de 35 K€.

Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société IFCOSS SAS par EDUFORM'ACTION pour un montant de 66 K€.

Les écarts d'acquisition n'ont pas fait l'objet de dépréciation au 31 décembre 2024.

Un écart d'acquisition négatif a été constaté au 01/05/2023 à la suite de l'acquisition des titres de la société S.E.M.E.V SARL par EDUFORM'ACTION pour un montant de 340 K€. Cet écart d'acquisition a été repris pour 170K€ sur l'exercice.

8.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2024.12
Constructions	70	143	(12)	-	-	202
Install.& mat.indust.	275	2	-	-	-	277
Autres immob.corporelles	3 398	10	(65)	0	-	3 343
Autres immob.corporelles - CB LLD	124	-	-	-	-	124
Immob.corporelles en cours	-	32	-	-	-	32
Immobilisations corporelles - brut	3 867	187	(77)	0	-	3 978
Amort./déprec. constructions	(31)	(13)	5	0	-	(38)
Amort./déprec. matériels & équip.	(254)	(8)	-	-	-	(262)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(3 221)	(46)	60	-	-	(3 208)
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	(65)	(24)	-	-	-	(89)
Prov.immob. corp. en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(3 571)	(91)	65	0	-	(3 597)
Constructions	39	131	(6)	0	-	163
Install.& mat.indust.	21	(6)	-	-	-	15
Autres immob.corporelles	177	(36)	(5)	0	-	136
Autres immob.corporelles - CB LLD	59	(24)	-	-	-	35
Immob.corporelles en cours	-	32	-	-	-	32
Immobilisations corporelles - net	296	97	(12)	0	-	381

8.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2024.12
Participations financières	950	100	-	-	-	1 050
Créances rattach.particip.	0	-	-	-	-	0
Dépôts et cautionnements versés	331	20	-	-	-	351
Immobilisations financières - brut	1 282	120	-	-	-	1 402
Prov.participations financières	(950)	-	-	-	-	(950)
Prov.créances rattach.part.	-	-	-	-	-	-
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(950)	-	-	-	-	(950)
Participations financières	0	100	-	-	-	100
Créances rattach.particip.	0	-	-	-	-	0
Dépôts et cautionnements versés	331	20	-	-	-	351
Immobilisations financières - net	332	120	-	-	-	452

8.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours comprennent :

Montants en K€	2023.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2024.12
Stock autres approvis.	-	-	-	-	-
Stock marchandises	40	(8)	-	-	32
Stocks - brut	40	(8)	-	-	32
Prov.stock autres approvis.	-	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-
Stock autres approvis.	-	-	-	-	-
Stock marchandises	40	(8)	-	-	32
Stocks - net	40	(8)	-	-	32

8.5. AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les créances en valeurs nettes se décomposent, de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	Var.	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2024.12
Créances clients & cptes rattachés	3 611	(748)	-	-	-	-	2 863
Avances et acptes versés / commandes	14	(1)	-	-	-	-	13
Actifs d'impôt différé	377	-	6	(2)	(25)	-	356
Fournisseurs débiteurs	191	(177)	-	-	-	-	14
Créance d'impôt exigible	249	(120)	-	-	-	-	129
Cptes courants débiteurs	155	70	-	-	-	-	225
Autres créances diverses	3	-	-	-	-	-	3
Autres créances d'exploitation	456	37	-	-	-	-	493
Divers - Produits à recevoir	4	(4)	-	-	-	-	0
Comptes de liaison (CT) et divers	(66)	66	-	-	-	-	(0)
Charges constatées d'avances	309	(178)	-	-	-	-	131
Comptes de régularisation actif	47	-	1	(12)	-	-	36
Aut. créances et comptes de régul.	1 739	(306)	7	(14)	(25)	-	1 400
Total valeur brutes	5 349	(1 054)	7	(14)	(25)	-	4 263
Prov.créances clts & cpt.ratt.	(137)	-	(1)	44	-	-	(95)
Avances et acptes versés /commandes Prov	-	-	-	-	-	-	-
Cptes courants débiteurs prov	(150)	-	-	-	-	-	(150)
Autres créances diverses prov	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation Prov	-	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avances prov	-	-	-	-	-	-	-
Prov. Aut. créances et comptes de régul.	(150)	-	-	-	-	-	(150)
Amortissements & Dépréciations	(287)	-	(1)	44	-	-	(245)
Créances clients & cptes ratt.	3 473	(748)	(1)	44	-	-	2 768
Avances et acptes versés /commandes	14	(1)	-	-	-	-	13
Actifs d'impôt différé	377	-	6	(2)	(25)	-	356
Fournisseurs débiteurs	191	(177)	-	-	-	-	14
Créance d'impôt exigible	249	(120)	-	-	-	-	129
Cptes courants débiteurs	5	70	-	-	-	-	75
Autres créances diverses	3	-	-	-	-	-	3
Autres créances d'exploitation	456	37	-	-	-	-	493
Divers - Produits à recevoir	4	(4)	-	-	-	-	0
Comptes de liaison (CT) et divers	(66)	66	-	-	-	-	(0)
Charges constatées d'avances	309	(178)	-	-	-	-	131
Comptes de régularisation actif	47	-	1	(12)	-	-	36
Aut. créances et comptes de régul.	1 589	(306)	7	(14)	(25)	-	1 250
Créances clients et autres créances	5 062	(1 054)	6	30	(25)	-	4 018

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	2024.12	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Créances clients & cptes rattachés	3 473	2 768	2 863	2 863	-	(95)
Total créances clients	3 473	2 768	2 863	2 863	-	(95)

Montants en K€	2023.12	2024.12	Brut	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Dép.
Avances et acptes versés / commandes	14	13	13	13	-	-	-
Actifs d'impôt différé	377	432	432	432	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	191	14	14	14	-	-	-
Créance d'impôt exigible	249	129	129	129	-	-	-
Cptes courants débiteurs	5	75	225	225	-	-	(150)
Autres créances diverses	3	3	3	3	-	-	-
Autres créances d'exploitation	456	493	493	493	-	-	-
Divers - Produits à recevoir	4	0	0	0	-	-	-
Comptes de liaison (CT) et divers	(66)	(0)	(0)	(0)	-	-	-
Charges constatées d'avances	309	131	131	131	-	-	-
Comptes de régularisation actif	47	36	36	36	-	-	-
Total autres créances	1 589	1 326	1 476	1 476	-	-	(150)

8.6. TRÉSORERIE ACTIVE

La trésorerie active se décompose de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2024.12
Valeurs mob. – autres titres	552	(452)	-	-	-	-	100
Disponibilités	5 025	(289)	-	-	-	-	4 736
Intérêts courus/cptes financ.	4	1	-	-	-	-	5
Disponibilités et VMP – brut	5 581	(740)	-	-	-	-	4 841
Prov.val.mob. – autres titres	(15)	-	(14)	-	-	-	(29)
Amortissements & Dépréciations	(15)	-	(14)	-	-	-	(29)
Valeurs mob. – autres titres	537	(452)	(14)	-	-	-	71
Disponibilités	5 025	(289)	-	-	-	-	4 736
Intérêts courus/cptes financ.	4	1	-	-	-	-	5
Disponibilités et VMP – net	5 566	(740)	(14)	-	-	-	4 812

8.7. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social est de 818.486 €, divisé en 19.135.565 actions de même valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

8.8. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se composent de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	(Dim.) nn utilisée	Autres variations	2024.12
Provisions pour pensions et retraites	41	25	-	-	-	66
Provisions pour risques	136	12	-	-	-	148
Provisions pour Amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition négatif	340	6	(170)	-	-	177
Total valeur brutes	518	43	(170)	-	-	391

Les hypothèses utilisées pour le calcul de la provision de pensions et obligations similaires sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Salaire fin de carrière
- Turn-over : faible
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux actualisation : 3.70%
- Taux augmentation salaires : 0 %
- Convention collective : convention propre à chaque entité

8.9. DETTES FINANCIÈRES

La nature des dettes financières est la suivante :

Montants en K€	2023.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	Δ périmètre	2024.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 893	250	(888)	-	0	-	2 255
Dettes de location - financement	59	-	(24)	-	-	-	35
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	2 951	250	(911)	-	0	-	2 290
Dépôts et garanties reçus	0	-	-	-	-	-	0
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières diverses	0	-	-	-	-	-	0
Soldes créditeurs de banque	0	-	-	(0)	-	-	0
Int.courus/solde créd.banque	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	0	-	-	(0)	-	-	0
Total emprunts et dettes financières	2 952	250	(911)	(0)	0	-	2 290

Les dettes financières se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	2024.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 893	2 255	1 407	538	310
Dettes de location - financement	59	35	35	-	-
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	2 951	2 290	1 442	538	310
Autres emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	0	0	0	-	-
Total emprunts et dettes financières	2 952	2 290	1 442	538	310

8.10. AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Montants en K€	2023.12	Variations	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2024.12
Dettes fournisseurs	2 303	41	-	-	-	2 344
Total fournisseurs	2 303	41	-	-	-	2 344

Montants en K€	2023.12	Variations	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2024.12
Dettes sur immobilisations	1 164	(359)	-	-	-	806
Avances et acomptes reçus sur commandes	223	(214)	-	-	-	10
Dettes fiscales diverses et sociales	1 568	(133)	-	-	-	1 435
Comptes-courants créditeurs	1	70	-	-	-	71
Dettes diverses	-	-	-	-	-	-
Impôt différés Passifs	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation passif	1 621	(198)	-	-	-	1 423
Aut. dettes et comptes de régul.	4 602	(811)	(0)	-	-	3 790

Les dettes se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	2024.12	< 1 an	> 1 an
Dettes fournisseurs	2 303	2 344	2 344	-
Total fournisseurs	2 303	2 344	2 344	-
Dettes sur immobilisations	1 164	806	806	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	223	10	10	-
Dettes fiscales diverses et sociales	1 568	1 435	1 435	-
Comptes-courants créditeurs	1	71	71	-
Dettes diverses	23	45	45	-
Impôt différés Passifs	-	-	-	-
Comptes de régularisation passif	1 621	1 423	1 423	-
Aut. dettes et comptes de régul.	4 602	3 790	3 790	-

8.11. CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice figurant en résultat d'exploitation est détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	%	2024.12	%
Prestations de services	11 037	94,6%	10 494	95,6%
Ventes de marchandises	447	3,8%	368	3,4%
Produits accessoires	182	1,6%	122	1,1%
RRR accordés	2	0,0%	(5)	0,0%
Total chiffre d'affaires	11 667	100,0%	10 979	100,0%

8.12. DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation sont détaillés de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	2024.12
Autres Produits	6	12
Subventions d'exploitation	11	29
Reprises d'amortissements et provisions	13	-
Transfert de charges	55	9
Total autres produits d'exploitation	85	50

8.13. DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation figurant en résultat d'exploitation sont détaillées de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	2024.12
Achats consommés matières premières et marchandises	(269)	(178)
Achats de MP et autres approvisionnements	(56)	(56)
Variation de stocks MP et autres approv	2	(8)
Achats de sous-traitance	(3 453)	(3 243)
Achats n.stockés mat.& fourn.	(153)	(171)
Sous-traitance	(76)	(126)
Loyer/crédit-bail mob.	(1)	0
Location	(903)	(1 182)
Charges locatives	(113)	(130)
Entretien et réparations	(243)	(233)
Primes d'assurance	(56)	(67)
Divers services extérieurs	(1)	1
Personnel intérimaire	-	-
Honoraires	(661)	(714)
Publicité. relations publiques	(369)	(429)
Transports	(6)	(4)
Déplacemt. missions. récept.	(291)	(255)
Postes et telecoms	(66)	(64)
Services bancaires & ass.	(72)	(81)
Divers autres services ext.	(19)	(19)
Total charges externes	(6 480)	(6 717)
Rémunération du personnel	(2 900)	(2 727)
Charges sociales (SS & Prévoyance)	(857)	(851)
Autres charges sociales	(15)	(19)
Autres charges de personnel	(5)	42
Total charges de personnel	(3 777)	(3 555)
Dot.amort.immobilisations	(137)	(97)
Dot.amort.chges à répartir	-	(12)
Dot.amort.immos CB et LLD	(14)	(24)
Dotations aux amt. d'exp.	(151)	(133)
Dot.prov.actif circulant	(15)	(1)
Dot.prov.pour retraite	(14)	(25)
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(30)	(26)
Dotations aux amt. et aux prov.	(181)	(159)

8.14. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	2023.12	2024.12
Différences positives de change	0	0
Autres Intérêts et Produits assimilés	27	90
Reprises sur provisions & Transfert de charges	-	-
Produits financiers	27	90
Dotations financières aux amortissements et prov.	(1 112)	(14)
Intérêts et charges assimilées	(65)	(42)
Différences négatives de change	-	(0)
Charges sur Cessions de VMP	-	-
Autres charges financières	(0)	-
Charges financières	(1 177)	(57)
Résultat financier	(1 149)	33

8.15. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	2024.12
Produits except° sur op. de gestion	466	1
Produits except° sur op en capital	0	-
Reprises de provisions & transfert de ch.	49	44
Total des produits exceptionnels	515	45
Charges except° sur op. de gestion	(478)	(481)
Dotations except° aux amort. & provisions	(180)	-
Total des charges exceptionnelles	(658)	(481)
Résultat exceptionnel	(144)	(436)

8.16. DÉTAIL DE L'IMPÔT

8.16.1. DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

La charge d'impôt est détaillée de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	2024.12
Impôt sur les sociétés	353	87
Impôts différés	153	58
Impôt sur les résultats	506	145

8.16.2. DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés au bilan se compose de la manière suivante :

Montants en K€	2023.12	Incidence résultat	Δ périmètre	Autres variations	2024.12
Impôts différés actifs	413	83	-	-	494
Impôts différés passifs	(37)	(25)	-	-	(62)
Solde net d'impôt différés	377	58	-	-	432

Montants en K€	2023.12	Incidence résultat	Δ périmètre	Autres variations	2024.12
Provision retraite	10	6			17
Déficits fiscaux	245	77			322
Frais d'acquisition sur titres	158			(2)	156
Neutralisation IDA/IDP					
Impôts différés actifs	413	83			494
Provision règlementée	(37)	(25)			(62)
Neutralisation IDA/IDP					
Impôts différés passifs	(37)	(25)	-		(62)

Le taux d'imposition en vigueur est de 25%.

8.16.3. LA PREUVE D'IMPÔT

La charge d'impôt est détaillée de la manière suivante :

		2024.12
Résultat net de l'ensemble consolidé		50
Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.E.		-
Neutralisation du rslt des activités abandonnées		-
Résultat net des entreprises intégrées		50
Impôt sur les résultats	(1)	145
Résultat net avant impôts		(95)
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2)	24
Différence d'impôt (1) - (2)		121

	Charges	Produits
Différences permanentes sociales	9	
Différences permanentes consolidation		43
ID non activés s/deficits de l'exercice	1	
Crédit d'Impôt		88
Total	9	130
Différence nette	-	121

8.17. AUTRES INFORMATIONS

8.17.1. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas communiquée, elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

8.17.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.17.2.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

Covenants financiers

Certains emprunts souscrits auprès de partenaires bancaires sont soumis à des covenants financiers.

8.17.2.2. ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

8.17.3. EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT

A la clôture de l'exercice, les effectifs des sociétés intégrées globalement sont de :

Effectifs	2024.12
Cadres	30
Employés	33
Techniciens	9
Total des effectifs	72

8.17.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 36 K€ au titre de l'exercice clos au 31/12/2024.



EDUFORM'ACTION

COMPTES SOCIAUX
2024

EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 818.485,50€
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
451 010 821 R.C.S. NANTERRE
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

EDUFORM'ACTION

Société anonyme

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

EDUFORM'ACTION

Société anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2024 SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires de la société EDUFORM'ACTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation :

Comme mentionné dans le paragraphe 6.2 de l'annexe intitulé « Immobilisations financières », votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable des immobilisations financières est inférieure à la valeur d'inventaire de celles-ci.

Nous avons procédé à l'appréciation des modalités retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier leur application. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues par votre société, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Versailles, le 29 avril 2025

Le commissaire aux comptes
Altermès S.A.S.



Matthieu Fournier Le Ray

COMPTES SOCIAUX

1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	49 960	23 331	26 629	20 014
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	326 109	177 187	148 922	28 883
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 472 058	950 008	8 522 050	8 430 285
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	122 500		122 500	110 000
ACTIF IMMOBILISE	9 970 627	1 150 526	8 820 101	8 589 182
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	508 541		508 541	786 926
Autres créances	290 857	150 000	140 857	117 735
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Dont actions propres : 54 325)	98 759		69 383	535 704
Disponibilités	556 591	29 376	556 591	159 346
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	9 148		9 148	2 713
ACTIF CIRCULANT	1 463 896	179 376	1 284 520	1 602 424
Frais d'émission d'emprunts à étaler	35 784		35 784	46 784
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	11 470 307	1 329 902	10 140 405	10 238 390

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Capital social ou individuel (dont versé : 818 486)	818 486	818 486
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 217 483	5 217 483
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	58 224	58 224
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes)		
Report à nouveau	(456 382)	13 043
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	426 000	(469 425)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	248 052	146 317
CAPITAUX PROPRES	6 311 864	5 784 128
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	20 119	8 509
Provisions pour charges		
PROVISIONS	20 119	8 509
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 407 199	1 550 607
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	301	301
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 899	237 857
Dettes fiscales et sociales	161 245	152 398
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	794 259	1 156 172
Autres dettes	1 051 518	1 348 418
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 808 422	4 445 753
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 140 405	10 238 390

2.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

Rubriques	France	Exercice 2024 Exportation	Total	Exercice 2023
Ventes de marchandises Production vendue de biens				
Production vendue de services	636 237		636 237	572 438
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	636 237		636 237	572 438
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			2	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			636 238	572 440
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			344 790	141 237
Impôts, taxes et versements assimilés			21 024	768
Salaires et traitements			11 270	
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 169	63 476
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	1
CHARGES D'EXPLOITATION			407 254	205 482
RESULTAT D'EXPLOITATION			228 985	366 958
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			590 376	1 618
Produits financiers de participations			581 500	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			8 876	1 618
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			98 095	1 206 867
Dotations financières aux amortissements et provisions			14 229	1 100 008
Intérêts et charges assimilées			83 866	106 859
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			492 281	(1 205 249)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			721 266	(838 291)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			99	395 435
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			99	352 637
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				42 798
CHARGES EXCEPTIONNELLES			295 364	232 260
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			193 629	133 428
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			101 735	98 832
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(295 265)	163 175
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				(205 691)
TOTAL DES PRODUITS			1 226 713	969 493
TOTAL DES CHARGES			800 713	1 438 918
BENEFICE OU PERTE			426 000	(469 425)

3. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La SA EDUFORM'ACTION au capital de 818 486 euros dont le siège social est 98 Rue du Château, 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT et dont le SIREN est 451010821 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2024 qui se caractérise par les données suivantes :

- Total bilan : 10 140 405 euros
- Résultat net comptable : 426 000 euros

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3.2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- Au cours de l'exercice 2024, EDUFORM'ACTION est devenu actionnaire minoritaire d'adLearnMEDIA.

3.3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 soit une durée de 12 mois. Les comptes clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 sont donc comparables.

4. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La Société EDUFORM'ACTION renforce son pôle stratégique « Digital & Tech » en devenant actionnaire majoritaire à hauteur de 65% de Digital Business School, école spécialisée dans le digital et les technologies appliquées aux domaines du commerce, du marketing et de la communication.

5. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

5.1. RÈGLES GÉNÉRALES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-04 du 4 novembre 2022.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.2. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou du compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles sont établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels,
- L'évaluation des provisions et des engagements des retraites ;
- L'évaluation et la valorisation des titres de participations.

5.3. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

6.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont des logiciels, marques et licences.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant la durée de vie estimée de 1 ou 10 ans selon la méthode linéaire. Les marques ne sont pas amorties.

6.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée amortissement en année
Travaux, Réparations, Biens Immobiliers	5 ans
Install. générales agents, aménagts	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

6.1.3. TABLEAU DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'EXERCICE

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions et mise au rebut	Au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	31 800	18 160			49 960
Total 1 Incorporelles	31 800	18 160			49 960
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....		141 056			141 056
Installations générales et agencements	145 767	3 757			149 524
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 680			18 150	35 530
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	199 446	144 813		18 150	326 109
Immobilisations corporelles en cours					
Total 3 Encours Corporelles					
Acomptes					
TOTAL	231 246				376 069

Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

6.1.4. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	11 786	11 545		23 331
Total 1	11 786	11 545		23 331
Terrains				
Constructions		7 457		7 457
Installations générales et agencements	145 767	14 733	20 933	139 567
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	24 796	5 367		30 163
Emballages récupérables et divers				
Total 2	170 563	27 557	20 933	177 187
TOTAL	182 349	39 102	20 933	200 518

6.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participations ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires. Les compléments de prix sont les cas échéants comptabilisés en dettes fournisseurs sur immobilisations.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de la valeur de l'actif net, de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2024	Provision	Valeur Nette au 31/12/2024
Autres participations	9 380 293	100 000	8 235	9 472 058	-950 008	8 522 050
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	110 000	12 500		122 500		122 500
TOTAL	9 490 293	112 500	8 235	9 594 558	(950 008)	8 644 550

6.3. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Les créances détenues par la société s'élèvent à 931 046 € en valeur brute au 31/12/2024 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	122 500		122 500
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	12 500		12 500
Autres immobilisations financières	110 000		110 000
ACTIF CIRCULANT :	808 546	808 546	
Clients	508 541	508 541	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	136 675	136 675	
Groupe et associés (2)	150 869	150 869	
Débiteurs divers	3 313	3 313	
Charges constatées d'avance	9 148	9 148	
TOTAL	931 046	808 546	
(1) Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

6.4. CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	508 541		508 541	786 926
Autres créances	290 857	-150 000	140 857	117 735
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	799 398	(150 000)	649 398	904 661

6.5. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Rubrique	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
			Montant	%
Charges constatées d'avance	9 148	2 713	6 435	237 %
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 148	2 713	6 435	237%

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. CAPITAUX PROPRES

Affectation du résultat de l'exercice 2023 :

Les comptes de l'exercice 2023 ont fait apparaître un résultat négatif de 469.425 €. Selon la décision de l'Assemblée Générale du 27 juin 2024 statuant sur les comptes, cette perte a été affectée en totalité au Report à nouveau.

7.1.1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres	Solde au 31/12/2023	Variation de capital	Affectation du résultat 2023	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Capital social	818 486				818 486
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5 217 483				5 217 483
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	58 224				58 224
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	13 043		(469 425)		(456 382)
Résultat de l'exercice	(469 425)		469 425	426 000	426 000
Subvention d'investissement					
Provision réglementées	146 317	101 735			248 052
TOTAL	5 784 128	101 735		426 000	6 311 864

7.2. ÉTAT DES PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/12/2024
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *					
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	146 317	101 735			248 052
Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Provisions pour prêts d'installations (art.39 quinquies H du CGI)					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	146 317	101 735			248 052
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour perte de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	8 509	11 610			20 119
TOTAL	8 509	11 610	-	-	20 119
Sur Immobilisations:					
- incorporelles					
- corporelles					
- titres mis en équivalence Immobilisations					
- titres de participation					
- autres Immobilisations financières	950 008				950 008
Sur stocks en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	165 147	14 228			179 375
TOTAL	1 115 155	14 228			1 129 383
TOTAL GENERAL	1 269 981	127 573			1 397 554

7.3. ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : (1)				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	1 407 199	401 149	960 203	45 847
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	301	301		
Fournisseurs et comptes rattachés	393 899	393 899		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 980	17 980		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	869	869		
Taxe sur la valeur ajoutée	111 200	111 200		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	31 195	31 195		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	794 259	794 259		
Groupe et associés (2)	1 051 518	1 051 518		
Autres dettes				
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 808 420	2 802 370	960 203	45 847
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	393 408			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques.				

7.4. CHARGES À PAYER

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 561	135 497
Dettes fiscales et sociales	49 175	6 710
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	794 259	1 156 171
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 002 995	1 298 378

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2024 CEE + Export	Total	Exercice 2023 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	636 237		636 237	572 438
Chiffre d'affaires	636 237		636 237	572 438
%	100%		100%	100%

8.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	2	1
TOTAL	2	1

8.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à un bénéfice de 492 281 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS FINANCIERS	590 376	1 618
Produits financiers de participations	581 500	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 876	1 618
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	98 095	1 206 867
Dotations financières aux amortissements et provisions	14 229	1 100 008
Intérêts et charges assimilées	83 866	106 859
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	492 281	(1 205 249)

8.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice fait apparaître une perte de 295 265 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	99	395 435
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	99	352 637
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		42 798
CHARGES EXCEPTIONNELLES	295 364	232 260
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	193 629	133 428
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	101 735	98 832
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(295 265)	163 175

8.5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

8.5.1. RÉPARTITION IS

Répartition du résultat comptable	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
Résultat courant		426 000	
Résultat exceptionnel à court terme	Résultat exceptionnel à long terme		
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
Total			426 000

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt	Réintégrations et déductions	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Report déficitaire à imputer IS	Dû	Résultat net après impôt
TOTAL		(561 456)	(135 456)			-	-

						Exercice 2024	
Bénéfice comptable de l'exercice						426 000	
1. Réintégrations fiscales						14 229	
2. Déductions fiscales						575 685	
Détermination du résultat fiscal				BENEFICE DEFICIT			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						(135 456)	
Déficit de l'exercice reporté en arrière							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice							
RESULTAT FISCAL						(135 456)	

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.5.2. INTEGRATION FISCALE

La société a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1er janvier 2023, a été signée dans le cadre de l'option prise par les dirigeants pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie d'impôt complémentaire résulte de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par EDUFORM'ACTION.

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres	Q.P Détenue	Chiffre d'affaires	Résultat
Filiales françaises (plus de 50%)					
PROJEXIA 40, Boulevard des Provinces– 42800 Rive de Gier	68 602	-119 639	100	1 365 748	-200 341
SOFIS 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît - 56550 Belz	8 000	169 244	100	4 843 198	46 565
FORSIM 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît - 56550 Belz	18 510	19 868	100	382 182	50 928
IFCOSS 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît - 56550 Belz	1 500	-15 304	100	67 565	-39 728
MEDIAPREV 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît - 56550 Belz	10 000	16 080	100	468 557	-9 867
EMHA 22, Rue Gustave Eiffel – 78300 Poissy	15 850	558 502	90	1 554 893	1 683
NEXT CAMPUS 98, Rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt	1 000	3 652	100	427 667	-35 166
SEMEV - OSTEOBIO 19, Rue de la Gare – 94230 Cachan	16 337	2 345 835	65	2 385 140	58 878
Participations (10% à 50%)					
DOCEO Rue du Cercle - 95700 Roissy en France	<i>nc</i>	<i>nc</i>	39	<i>nc</i>	<i>nc</i>
adLearnMEDIA 100 rue de Charonne - 75 011 Paris	8 330	259 990	40	548 632	81 641

9.2. RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires comptabilisés au 31 décembre 2024 au titre du contrôle légal de l'exercice 2024 par le commissaire aux comptes s'élève à 12.500 € HT.



EDUFORM' ACTION

CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES
2024

EDUFORM' ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 818.485,50€
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT
451 010 821 R.C.S. NANTERRE
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Eduform'Action SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Bail locaux Boulogne-Billancourt

- Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général et associés de CHATEAU SAS)
- Objet : Le siège social de la Société est à ce jour au 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. Il est rappelé que MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND sont associés de la société titulaire d'un crédit-bail portant sur les Locaux (la société CHATEAU SAS). Au cours de l'année 2023, il a été conclu un accord de réservation des Locaux pour initier ce développement. Le Groupe EDUFORM'ACTION n'avait pas souhaité être engagé dès octobre 2023 sur la prise à bail afin de se laisser le temps d'affiner son plan de développement et d'étudier les modalités financières de ce bail. Au cours de l'année 2024, il a été considéré que dans le cadre du développement du Groupe, il apparaît dans

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre sous le n°4100090956
Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

l'intérêt du Groupe d'initier une activité de formation en région parisienne. Dans ce contexte, ces nouveaux locaux s'avèrent être une opportunité pour le Groupe.

- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 6 mars 2024 dont M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part.
- Modalités :
 - ✓ Durée : 9 ans avec faculté de sortie pour la société :
 - à chaque période triennale (30 juin 2027 et 30 juin 2030) le présent contrat moyennant un préavis de six (6) mois
 - à tout moment au cours de la première période triennale moyennant un moyennant un préavis de six (6) mois.
 - ✓ Surface : Surface : 1.204 m2
 - ✓ Nombre de parking : 13
 - ✓ Jardin privatif : 250m2
 - ✓ Loyer : 514.500 € HT/HC par an
 - ✓ Dépôt de garantie : 110.000 € à titre de dépôt de garantie.
- Intérêt pour la Société : cette convention permet :
 - ✓ de bénéficier de locaux en région parisienne pour assurer son développement ;
 - ✓ d'avoir des conditions financières conformes au marché,
 - ✓ de bénéficier d'une grande souplesse dans l'aménagement des surfaces.
- Montant : le montant total (hors taxes) facturé par CHATEAU SAS en 2024 s'est élevé à 257.250 € au titre des loyers et à 32.195 € au titre des charges associées.

2. Nomination de CPG en qualité de directeur général de Next Campus

- Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER (Président de EDUFORM'ACTION et Président et associé de CPG via CPI) et M. Gautier NORMAND (Directeur Général de EDUFORM'ACTION et Directeur Général et associé de CPG via JAG CONSEILS).
- Objet : nomination de la société CPG en qualité de Directeur Général de NEXT CAMPUS (filiale à 100 % de EDUFORM'ACTION) pour une durée non limitée et fixation de la rémunération.
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : la nomination et la rémunération ont été autorisées à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 24 décembre 2024 à laquelle MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND n'ont pas pris part.
- Modalités : CPG percevra une rémunération de 10.000 € HT par mois (120.000 € HT par an).
- Intérêt pour la Société : Next Campus porte les fonctions supports du Groupe dont la rémunération des dirigeants.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Attribution d'actions de performance

- Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général).
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 à laquelle M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part.
- Modalités : Attribution de 1.097.796 actions gratuites de la Société (les « Actions Gratuites ») au profit de Messieurs Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND comme suit :
 - ✓ 548.898 Actions Gratuites au profit de M. Pascal CHEVALIER en qualité de Président du Conseil d'Administration et 548.898 Actions Gratuites au profit de M. Gautier NORMAND en qualité de Directeur Général ;
 - ✓ Période d'Acquisition : un (1) an
 - ✓ Conditions attachées à l'acquisition : condition de présence au jour de l'acquisition définitive
 - ✓ Période de Conservation : un (1) an

Ces actions ont été acquises le 29 juillet 2023.

- Intérêt pour la Société : intéresser les dirigeants au capital et à la valorisation du groupe.

2. Attribution d'actions de performance

- Personne concernée : Mme Marie-Cécile BEZIAT (Directeur Général Délégué)
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 26 avril 2023 dont Mme Marie-Cécile BEZIAT n'a pas pris part.
- Modalités : Attribution de 82.335 actions gratuites de la Société (les « Actions Gratuites ») au profit de Mme Marie-Cécile BEZIAT comme suit :
 - ✓ Période d'Acquisition : trois (3) ans
 - ✓ Conditions attachées à l'acquisition : condition de présence au jour de l'acquisition définitive
 - ✓ Période de Conservation : néant

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre sous le n°4100090956
Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

- Intérêt pour la Société : intéresser les dirigeants au capital et à la valorisation du groupe.

3. Bail avec Belz Immo

- Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND et Mme Marie-Cécile BEZIAT (respectivement Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué)
- Objet : En 2022, la Société a acquis 100% du capital et des droits de vote des sociétés SOFIS, FORSIM, IFCOSS et MEDIAPREV (les « Sociétés du Groupe SOFIS ») pour des locaux situés 7, rue de Tog-Ru – Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ (les « Locaux »). Les Sociétés du Groupe SOFIS avaient conclu en 2015 un contrat de sous location avec la société GLOBAL S (société auprès de laquelle les Sociétés du Groupe SOFIS ont été acquises). La propriété des Locaux a été acquise par la société BELZ IMMO (société dont Mme Cécile BEZIAT et MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND sont associés). Par conséquent de nouveaux baux ont été conclus.
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juin 2023 dont : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND et Mme Marie-Cécile BEZIAT n'ont pas pris part.
- Modalités :
 - ✓ Durée : 10 ans dont 9 fermes
 - ✓ Surface : Surface : 1.780 m2 de surface utile
 - ✓ Nombre de parking : 53
 - ✓ Loyer : 245.820 € HT/HC/an. Le loyer retenu se situe donc dans la fourchette de prix de marché fixé par un rapport d'expertise
 - ✓ Dépôt de garantie : 3 mois de loyer

Le montant total (hors taxes et hors charges des loyers facturés au Groupe SOFIS par Belz Immo s'est élevé à 255.718 € en 2024 et le montant des charges locatives s'est élevé 7.915 €.

- Intérêt pour la Société : Ces conventions ont été estimées conformes à l'intérêt social du Groupe car cela lui permet :
 - ✓ de rester dans ses locaux historiques de BELZ ;
 - ✓ d'avoir des conditions financières conformes au marché basées sur un rapport d'expertise immobilière,
 - ✓ de bénéficier d'une grande souplesse dans l'aménagement des surfaces.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre sous le n°4100090956
Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

Par ailleurs, nous avons été informé de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de prestations de services avec CPG (société ayant des dirigeants communs avec Eduform'Action)

- Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général).
- Objet : convention de prestations de services avec la société CPG. La société CPG (le « Prestataire ») est une société dirigée par un président, la société CPI, représentée par M. Pascal CHEVALIER et par un directeur général, la société JAG Conseils, représentée par M. Gautier NORMAND.
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 à laquelle M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part. Cette convention a un effet rétroactif au 15 novembre 2021.
- Modalités (missions confiées à CPG) :

Au titre des prestations en matière de croissance externe (les « Prestations Croissance Externe ») :

- ✓ veille active dans le secteur en vue d'opportunités de croissance externe (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
- ✓ recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de cibles de croissance externe compatibles avec la stratégie de développement telle que définie par le Client (analyse du marché, des performances des sociétés cibles potentielles, des interlocuteurs pertinents, etc.) ;
- ✓ Assistance du Client dans la construction et la formalisation de l'offre pour la cible de croissance externe retenue ;

Etant précisé que la notion de « *croissance externe* » s'entend d'opérations d'acquisition et/ou de fusion et/ou de prise de participation par augmentation de capital, d'acquisition de fonds de commerce et/ou de joint-venture.

Au titre des prestations en matière de financement (les « Prestations Financement ») :

- ✓ veille active dans le secteur en vue d'opportunités de financement (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
- ✓ recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) dans le cadre de levée de fonds et/ou d'investissements en dette compatibles avec la stratégie de développement telle

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre sous le n°4100090956
Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

- ✓ Assistance dans la structuration de l'opération de financement ;
- ✓ Assistance du Client pour la préparation (agenda, diffusion de la documentation) et la tenue des réunions avec les financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) ;
- ✓ Assistance du Client dans la construction et la formalisation de la demande de financement ;
- ✓ Assistance du Client pour la négociation des accords de financement (lettre d'intention, accord de financement, etc.) si nécessaire ;
- ✓ Assistance du Client pour l'établissement du ou des calendrier(s) des opérations nécessaires à la réalisation d'opérations de financement ;
- ✓ Assistance du Client pour la coordination de l'activité des différentes parties intervenantes (experts comptables, commissaires aux comptes, conseils juridiques, communication, etc.).

Il est précisé que le financement peut être réalisé par augmentation de capital et/ou en dette (obligataire ou bancaire).

Dans ce cadre, le Prestataire percevrait des honoraires comme suit uniquement basée sur la réalisation effective d'opération de croissance externe et/ou de financement réalisées avec l'accompagnement du Client.

Honoraires de succès (les « Honoraires de Succès ») pour chaque opération déterminés comme suit :

- ✓ En matière de croissance externe : trois pour cent (3%) de la valeur d'entreprise de chaque cible d'acquisition.
- ✓ En matière de financement : trois pour cent (3%) du montant réalisé au titre de chaque opération de financement (en dette et/ou en capital).

Il est convenu que les honoraires ci-dessous ne couvrent pas les honoraires d'autres conseils (conseils financiers, conseils juridiques, etc.) pouvant le cas échéant intervenir et qui resteront à la charge de la Société.

Au cours de l'exercice 2024, la société CPG n'a pas facturé de prestation au titre de cette convention.

- Intérêt pour la Société :
 - ✓ du rôle majeur du Prestataire dans la réussite d'opération de croissances externes et/ou d'opérations de financement ;
 - ✓ de la très grande qualité professionnelle du Prestataire.

Versailles, le 29 avril 2025

Le commissaire aux comptes
Altermès S.A.S.

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre sous le n°4100090956

Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France



Matthieu Fournier Le Ray